

Comité propreté et embellissement de Pointe-St-Charles

Inverser le règlement sur les Publisacs et autres publicités Mémoire déposé à la commission sur les services aux citoyens, élaboration d'un programme de propreté

Quelques plaintes communément reçues au sujet des Publisacs et autres courriers publicitaires non sollicités :

- Publisacs distribués dans ou sur des immeubles visiblement vacants (fenêtre barricadées, etc)
- Surplus de Publisacs non distribués abandonnés dans les carrés d'arbres par dizaine, ou dans des terrains vagues ou bouts de ruelles
- Publisacs distribués dans des boîtes aux lettres portant l'autocollant *pas de circulaires*
- Publisacs lancés au 2^{ème} ou 3^{ème} étage ou abandonnés sur des grilles ou des balcons : il ne sert à rien alors d'avoir au 2^{ème} ou au 3^{ème} des autocollants qui disent pas de circulaires car le distributeur n'en vérifie pas la présence
- Publisacs s'envolant partout et responsables d'une grande partie de la pollution visuelle et de la malpropreté de notre quartier

Nous remarquons également qu'une partie de notre population jette par terre les courriers non sollicités qu'elle reçoit... ce qui n'aide pas à la propreté bien sûr

Une méthode nous a paru toute simple pour réduire l'ampleur de ce gaspillage de papier et de cette malpropreté : **il suffit d'inverser le règlement et que ceux qui souhaitent recevoir ces publicités apposent un autocollant sur leur boîte aux lettres qui sera distribué lors d'une distribution de Publisacs.** Les gens qui le souhaiteront pourront aussi contacter la compagnie pour recevoir l'autocollant. Ainsi les gens qui n'en veulent pas verront enfin leurs droits respectés.

A noter que le comité a déjà envoyé sa suggestion par lettre à la compagnie Publisac.

Pour tout complément d'informations, contactez l'éco-quartier Pointe-St-Charles qui nous avisera et un membre du comité communiquera avec vous.

Le comité propreté et embellissement de Pointe-St-Charles